



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Gouzeaucourt, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée trois jours francs à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers Absents : 1 et 3 pouvoirs

Nombre de Conseillers Présents : 15 + 3 pouvoirs

Etaient présents : M. RICHARD Jacques – M. DECAMPS Hervé -- Mme LEFEBVRE Delphine – M. MUNCHOW Eric -Mme CHOQUET Marie-Françoise – Mme DEFAWE Danièle – Mme DELOBEL Brigitte – M. MONVOISIN Bruno - M. MAUFROY David – Mme DUBOIS Céline – M. CAREMELLE Antoine - M. SAVARY Arsène — Mme COLAR Audrey -M. MARCHEUX François -- M. DUBOIS Bruno

Absents excusés : M. PAMELLE Philippe, qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
M.CAREMELLE Yannick, qui donne pouvoir à M. CAREMELLE Antoine
M.MOLLET Michaël, qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène
Mme DUBUS Julie

Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Antoine CAREMELLE

I-ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE DU 02 FEVRIER 2023

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion, du 02 février 2023, qui est adopté à l'unanimité.

II-SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, QUI REMPLACE LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE, ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD ET LES ELUS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), impulsé par la CNAF depuis 2006, en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, est remplacé par un nouveau cadre contractuel d'intervention intitulé Convention Territoriale Globale (CTG). La commune était signataire d'un CEJ.

Cette Convention Territoriale Globale traduit, à l'échelle intercommunale, les orientations stratégiques définies à partir d'un diagnostic partagé entre les acteurs (collectivités, structures gestionnaires et partenaires) et la CAF du Nord en matière de services aux familles. Elle couvrira les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf du Nord et des collectivités à poursuivre leurs financements aux services des familles du territoire.

La CTG s'appuie sur un projet social de territoire à l'échelle de l'EPCI (cf annexe 1 : délibération CAC du 15/12/2022). Les thématiques abordées viennent ainsi croiser l'organisation des compétences des communes, des SIVOM et de l'EPCI (cf annexe 2 : organisation des compétences).

La CTG sera assortie de moyens financiers permettant la pérennisation de l'offre existante, le développement d'une offre nouvelle et le pilotage du projet de territoire.

Sa signature conditionne le maintien d'un financement par la collectivité des actions inscrites dans le CEJ arrivé à échéance le 31/12/2022. Pour ces actions, la CAF du Nord s'engage à pérenniser ses financements par le biais des bonus territoires calculés sur les périmètres de compétence. Ceux-ci seront versés directement aux différents gestionnaires d'équipement.

Si la commune souhaite développer une offre dans le domaine de la petite enfance, créer un poste de chargé de coopération ou faire appel à une ingénierie ponctuelle pour l'aider à mettre en œuvre une action du projet de territoire, la CTG prévoit des financements forfaitaires tels que déclinés en annexe 3 : Bonus territoire CTG. Ce développement d'actions doit être concerté et s'appuiera sur les nouveaux leviers de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 qui sera signée entre la CNAF et l'Etat.

La signature de la CTG couvrira la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Suite à la présentation de ces nouvelles modalités de contractualisation, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans la CTG au côté de la Caf du Nord et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette CTG.

III-ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire expose la liste d'admission en non-valeur que le Service de Gestion Comptable (SGC) de Cambrai nous a fait parvenir. Elle concerne des locations de salles et des tickets de cantine impayés avec poursuite sans effet. Le montant total est de 504 €.

Le Service de Gestion Comptable demande de porter cette somme, au budget primitif 2023, au chapitre 65. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette admission en non-valeur. Les crédits seront prévus au budget primitif 2023 au chapitre 65.

IV-LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGE

Monsieur le Maire expose qu'une cérémonie de remise du Label « Territoire BIO engagé » décerné à la commune de Gouzeaucourt par le Président d'APRO BIO, s'est tenue le vendredi 24 mars 2023 matin. Il précise qu'en France 2,8 % du territoire est en Bio et à Gouzeaucourt 17.2 % du territoire est en Bio, seule commune de l'arrondissement avec BEAURAIN en lisière de l'AVESNOIS.

V-POINT SUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose que les travaux ont repris avec la pose des briques le choix de la couleur des joints est à finaliser.

Une réunion de chantier se tient tous les jeudis.

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) du Département de 300 000.00 € et la bonification de 10 % de bonus Nord Durable est sollicitée

Afin de bénéficier de ce nouveau dossier, il faut annuler celui constitué précédemment et rembourser l'avance de 90 000 € qui nous a été versée

L'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sera implantée sur le parking de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et Universitaire.

La renaturation du terrain sur lequel la MSPU est implantée ainsi que du parking et de leurs abords fait l'objet d'un projet pédagogique avec le collège Pharamond SAVARY impliquant les élèves et l'enseignante de SVT en collaboration avec les agents communaux.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches et signer toutes pièces et convention relatives à cette affaire.

VI-ACOMPTÉ DE SUBVENTION A L'ECOLE DU SACRE CŒUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 3 000 €, à l'Ecole du Sacré-Cœur. Le tableau sera établi dans le courant de l'année, pour le versement d'une subvention complémentaire.

VII-LIVRES MEDIATHEQUE HORS D'USAGE

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour la « mise au pilon » de livres de la médiathèque. Ceux-ci seront donnés à des œuvres sociales, pour des pays en voie de développement.

VIII-QUESTIONS DIVERSES

COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 02 FEVRIER 2023, OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR 2023

Monsieur le Maire expose que la Sous-Préfecture demande de détailler dans la délibération les factures à payer par article.

DEPART D'UN LOCATAIRE APPARTEMENT N° 3 AU 281 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose que Madame LONGET Nadia, locataire de l'appartement n° 3 au 281 place de la Mairie, l'a informé de son départ du logement pour le 31 mars 2023.

Monsieur Hervé DECAMPS est chargé de l'état des lieux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

REFERENT CULTUREL DES SCENES DU HAUT ESCAUT ET ADHESION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Après sollicitation des conseillers municipaux, Madame Céline DUBOIS est désignée référente culturelle auprès des Scènes du Haut Escaut.

La cotisation sera payée, le montant est de 0.40 € par habitant. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21 h .

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

La Secrétaire,
M. CAREMELLE Antoine

M. DECAMPS Hervé
M. MUNCHOW Eric
Mme DEFAWE Danièle
M. MONVOISIN Bruno
Mme DUBOIS Céline
Mme COLAR Audrey
M. DUBOIS Bruno

Mme LEFEBVRE Delphine
Mme CHOQUET Marie-Françoise
Mme DELOBEL Brigitte
M. MAUFROY David
M. SAVARY Arsène
M. MARCHEUX François

M. PAMELLE Philippe, qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
M. CAREMELLE Yannick, qui donne pouvoir à M. CAREMELLE Antoine
M. MOLLET Michaël, qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène